

Une prise en charge conjointe

Une équipe pluridisciplinaire spécialisée en soins palliatifs :

- un médecin formé en soins palliatifs mais aussi en gériatrie : Dr Jean-Charles VANDEWEGHE ou Dr Arnaud HERBAUT, qui pourront se faire assister en fonction de la demande :
- d'une infirmière : Mme Catherine LYAUTEY
- d'une psychologue



Consultations Soins palliatifs

Prendre rendez-vous

Par téléphone au
04 50 35 30 57

les mardi et jeudi
de 13h00 à 16h00

Pour toute demande
d'information

Par courriel à
cext@hds-latour.fr

HÔPITAL
DÉPARTEMENTAL
Dufresne Sommeiller



Les membres de la consultation interviennent en lien avec le médecin traitant, et les soignants intervenant à domicile. Ils soutiennent et accompagnent, mais en aucun cas se substituent au médecin et aux soignants habituels du résident, en apportant leur expertise.

HÔPITAL DÉPARTEMENTAL
Dufresne Sommeiller

Bâtiment du SSR
Entrée à l'arrière du bâtiment
Accès et accueil possible en fauteuil roulant ou
brancard pour les personnes à mobilité réduite

498 Route Dufresne Sommeiller
74250 LA TOUR

www.hopital-dufresne-sommeiller.fr

CONSULTATIONS
Soins palliatifs





Objectifs de la consultation

L'objectif principal de la consultation est de **favoriser le maintien des personnes en fin de vie dans leur environnement habituel**. Elle propose, pour mener à bien cet objectif, différentes aides :

• Aide directe au patient

- Conseils thérapeutiques, accompagnement et soutien psychologique au patient ;
- Accompagnement, soutien psychologique des proches et suivi de deuil ;
- Aide à la réflexion et à la prise de décision avec le patient, ses proches, son médecin et les équipes soignantes.

• Aide indirecte au patient auprès des médecins et des équipes soignantes du domicile

- Conseils thérapeutiques ;
- Favoriser le lien avec les structures existantes (réseau, HAD) ;
- Travail sur l'anticipation.

EN PRATIQUE

A votre arrivée, la secrétaire complétera votre dossier administratif et vous demandera :



Votre carte vitale



Votre carte de mutuelle (vérifier votre prise en charge à 100%)



Vos papiers d'identité (CNI ou passeport)



COMMENT consulter ?

- À la demande de votre médecin traitant
- À la demande d'un médecin hospitalier
- À la demande d'un médecin coordinateur d'EHPAD
- À la demande de votre infirmier libéral

Quels documents apporter lors de ma consultation ?

Lors de votre rendez-vous, n'oubliez pas d'apporter :

- vos dernières ordonnances
- le courrier de votre médecin traitant
- votre carnet de vaccination
- les examens complémentaires récents (bilans sanguins, examens de radiologie, ECG...)
- vos comptes-rendus de vos dernières hospitalisations le cas échéant

La présence d'un proche est souhaitable.

Référence Assurance Maladie :
INSTRUCTION N° DGOS/RI/DSS/IA/2020/52
du 10 septembre 2020 (gradation ambulatoire)
(relative aux conditions de facturation des actes et consultations externes réalisés en établissement de santé)